

gerais pas, moi, d'un élève, qu'il fût bachelier pour l'admettre à l'étude de la médecine. Non, et cela pour des raisons que vous connaissez aussi bien que moi-même. Mais ce que je considère comme important pour nous et le seul moyen propre et efficace d'avoir des hommes capables, c'est d'obliger les élèves à fournir aux examinateurs des certificats d'études complètes. Expliquons-nous. L'élève devra avoir étudié pendant 8 années, dans un collège, toutes les matières qui y sont enseignées.

Vous me direz que cette loi existe, et que l'élève y est obligé depuis longtemps. Je l'avoue ; mais d'où vient qu'un élève qui n'a étudié que 4 ans à peine est admis au même rang qu'un autre qui a étudié pendant 8 années consécutives ? J'entends ; l'élève présente un certificat convenable à la loi. Voilà le piège. Les examinateurs ne sont pas assez rigoureux sur ce point. On croit l'élève, lors même que celui-ci trompe la bonne foi des médecins qui l'examinent. Les certificats qu'il présente sont des certificats forgés. Puis là-dessus on admet cet élève qui ne connaît même pas l'histoire de son pays, qui n'a aucune connaissance de la littérature, de la philosophie ; conséquemment on admet un homme incapable d'être plus tard un bon médecin, que l'élève ait la meilleure volonté du monde pour le devenir. Car, je le répète, la base de l'édifice qu'il veut construire manque presqu'en totalité, les premiers matériaux lui faisant défaut.

Voici ce que je propose pour remédier à ce mal au nom de la science—sinon—pour le bien de l'humanité.

Un des examinateurs, un sous-secrétaire, se mettrait en communication avec les directeurs des différents collèges. Ces messieurs lui donneraient les noms de ceux qui terminent leurs études chaque année, avec quelques notes relatives à leur capacité. Ainsi quand viendrait le jour de la réception des élèves à l'étude de la médecine, le tableau des noms leur révélerait que déjà MM. les examinateurs les connaissent et ne peuvent être trompés. On évitera de la sorte de faire inscrire MM. les élèves en faux.

Quelquefois des élèves se rencontrent qui, soit par maladie, soit par autres causes, n'ont pu se présenter à l'examen, immédiatement après le terme de leurs études classiques. Or, ceux-là devront envoyer, au directeur du collège où ils ont étudié, leurs noms et les certificats qui leur furent donnés à leur dernière année d'études.

Ils devront faire cela un mois ou deux avant le jour de l'examen préliminaire à l'étude de la médecine.

Voilà, monsieur le rédacteur, ce que mes observations et l'intérêt que je porte à la science de la médecine m'ont fait conclure.

J'espère qu'on en tiendra compte pour notre plus grand bien, et j'ajouterais de plus pour l'honneur de notre pays.

Je demeure, Monsieur le Rédacteur, votre, &c.,

UN OBSERVATEUR.